



## ARRÊTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
yh/cc - Ar 2004/116

**OBJET : Interdiction de l'accès en coeur de ville des véhicules utilitaires de plus de 12 mètres de longueur.**

Le Maire de VITRÉ,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-2 ;

VU les articles du Code de la Route ;

VU l'instruction interministérielle du 15 juillet 1974 sur la signalisation routière ;

**Considérant** que l'étroitesse des rues, l'absence momentanée de trottoirs, le surplomb de la chaussée de certaines constructions anciennes nous obligent à restreindre l'accès de certains poids lourds dans le coeur historique de VITRÉ et en particulier sur les voies suivantes :

- ↳ Rue Garegeot
- ↳ Rue Notre-Dame

VU les avis des services concernés ;

**Sur proposition** de Monsieur Le Directeur Général des Services ;

## ARRÊTE

**Article 1er** : L'accès aux rues Garegeot et Notre-Dame est **INTERDIT** à tous véhicules utilitaires présentant une longueur égale ou supérieure à 12 mètres.

**Article 2** : Cette disposition prendra effet dès la mise en place des panneaux de signalisation routière nécessaires.

**Article 3** : Cette interdiction d'accès sera matérialisée par une signalisation mise en place par les Services Techniques Municipaux.

**Article 4** : Monsieur Le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur Le Directeur des Services Techniques, Monsieur Le Chef du Poste de Police Municipale, Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera :

- adressée en Préfecture d'Ille-et-Vilaine,
- affichée en Mairie.

Fait à VITRÉ, le - 8 JUIN 2004

Le Maire de VITRÉ, soussigné,  
certifie le caractère exécutoire  
présent acte publié ou notifié le  
Transmis à Mr le Préfet d'Ille et



Pour Le Maire,  
L'Adjoint chargé de la Sécurité,  
de la Circulation et des Affaires Générales  
**Daniel MOUTON**

